

**Comité Régional des Unités
de production du Sahel (CRUS)**
BP 293, Dori, Burkina Faso
Tél. +226-40-460137

**Programme pastoral régional
pour l'Afrique de l'Ouest
(PPR/AO)**

Etude diagnostic du fonctionnement des marchés à bétail sécurisés du Sahel

Financement : OXFAM/GB, NOVIB, UE



Mars 2004

Maxime P. OUEDRAOGO

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION	6
I CONTEXTE	6
II METHODOLOGIE.....	8
2.1 Problématique.....	8
2.2 Objectif	9
2.2.1 Objectif global	9
2.2.2 Objectifs spécifiques	9
2.3 Démarche méthodologique.....	9
2.3.1 Le choix des marchés.....	9
2.3.2 La recherche documentaire.....	10
2.3.3 La collecte des données.....	10
2.3.4 Le traitement des données	10
III- LE FONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL SECURISES.....	10
3.1 Le fonctionnement du marché à bétail de Djibo.....	11
3.1.1 Le comité de gestion	11
3.1.2 L'organisation du marché à bétail de Djibo.....	12
3.1.3 Le financement des activités du marché à bétail	13
3.2 Le fonctionnement du marché à bétail de Seytenga	14
32. 1 Le comité de gestion	14
32.2 L'organisation du marché à bétail de Seytenga	15
32.3 Le financement des activités du marché à bétail	15
3.3 Le fonctionnement du marché à bétail de Gorom – Gorom	16
3.3.1 La gestion du marché à bétail	16
3.3.1.1 Le comité d'orientation et de suivi	16
3.3.1.2 Le comité de gestion	17

3.3.2	<i>L'organisation du marché à bétail</i>	18
3.3.3	<i>Le financement des activités du marché à bétail</i>	18
3.4.	Le fonctionnement du marché à bétail de Déou	19
3.4.1	<i>Le comité de gestion</i>	20
3.4.2	<i>L'organisation du marché à bétail</i>	20
3.4.3	<i>Le financement des activités du marché à bétail</i>	20
3.5.	Le fonctionnement du marché à bétail de Mansila	21
3.5.1	<i>Le comité de gestion</i>	22
3.5.2	<i>L'organisation du marché à bétail</i>	22
3.5.3	<i>Le financement des activités du marché à bétail</i>	23
IV-	ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL.....	24
4.1	La tutelle des marchés à bétail	25
4.2	La faible implication des éleveurs dans la gestion des marchés à bétail	25
4.3	L'absence de programme d'activités	26
4.4	La faible motivation des membres des comités de gestion	26
4.5	L'absence de bonne gouvernance	26
4.6	La faiblesse du système d'information sur les marchés à bétail	27
V-	LES TEXTES REGISSANT LA COMMERCIALISATION DU BETAIL AU BURKINA FASO	27
5.1	L'importance du commerce du bétail	28
5.2	Les mesures réglementaires qui régissent la commercialisation du bétail au Burkina Faso	28
5.2.1	<i>Les mesures internes</i>	28
5.2.2.	<i>Les mesures à caractère international</i>	29
VI-	RECOMMANDATIONS POUR UNE AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL SECURISES ET UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ELEVEURS	31
6.1	Les organes de gestion	31
6.1.1.	<i>L'assemblée Générale</i>	31
6.1.2	<i>Le conseil d'administration</i>	32
6.1.3	<i>La structure d'exécution ou comité de gestion</i>	32

6.2 L'appropriation des marchés à bétail	33
6.3 Les prélèvements effectués	33
6.4 Les activités des structures d'exécution.....	33
6.5 La prise en charge des membres des instances de gestion.....	34
6.6. L'amélioration du système d'information sur les marchés à bétail.....	34
6.7 La diffusion des textes	34
VII- CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	37
ANNEXES.....	38
Annexe 1 : Termes de référence de l'étude.....	38
Annexe 2 : Liste des tableaux	40
Annexe 3 : Le guide d'entretien.....	41

SIGLES ET ABREVIATIONS

C.R.U.S. : Comité Régional des Unités de Production du Sahel

D.O.S. : Document d'Orientation Stratégique pour une croissances durable des Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage

P.A.P.I.S.E. : Plan d' Actions et Programme d' Investissement du Secteur de l' Elevage

E.N.E.C.II : Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel

P.P.R./ A.O. : Programme Pastoral Régional de l' Afrique de l' Ouest

CO.GES. : Comité de Gestion

P.S.B./P.B.: Programme Sahel Burkinabé / Financement Pays-Bas

C.O.S. : Comité d'Orientation et de Suivi

C.I.V.G.T. : Commission Inter-villageoise de Gestion des Terroir

C.S.E. : Contribution du Secteur Elevage

F.O.D.E.L. : Fonds de Développement de l' Elevage

U.E.M.O.A. : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

C.E.D.E.A.O. : Communauté Economique des Etats de l' Afrique de l' Ouest

T.V.A. : Taxe sur la Valeur Ajoutée

S.I.M. : Système d'Information sur les Marchés à bétail

INTRODUCTION

L'élevage constitue un pan important de l'économie nationale. En effet, il occupe une part importante de la population et contribue pour 12% au produit intérieur brut du pays. De plus sur le plan socioculturel, il est un indicateur des valeurs sociales d'une communauté. Cette situation justifie les initiatives engagées par l'Etat burkinabé pour valoriser le potentiel existant. Ainsi plusieurs projets de développement sont élaborés et mis en œuvre sur l'ensemble du pays dont les principaux résultats attendus sont l'amélioration du revenu des producteurs, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la balance commerciale par la réduction des importations de lait et l'augmentation des recettes d'exportation. La politique du Ministère des Ressources Animales favorise ainsi la mise en place d'unités de transformation de lait et d'infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande tels les marchés à bétail et les abattoirs. D'autre part, la volonté politique de l'Etat de faire des producteurs les véritables acteurs de cette politique s'est manifestée dans le document d'orientation stratégique (D.O.S.) pour une croissance durable des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage, du plan d'actions et programme d'investissement du secteur de l'Elevage (PAPISE) et du document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso.

Au Sahel, zone d'élevage par excellence du pays, les producteurs ont saisi l'occasion qu'offrent ces dispositions réglementaires et législatives pour s'organiser et promouvoir les actions de développement du secteur. Ces actions qui visent essentiellement le renforcement des capacités des pasteurs, l'amélioration du revenu de l'ensemble des producteurs, la défense des intérêts des éleveurs (plaidoyer), rencontrent l'adhésion des producteurs de la région en ce sens que leurs préoccupations essentielles sont prises en compte-. Dans une région où les relations entre l'homme et l'animal sont tout aussi économiques, culturelles et sociales , les contraintes climatiques des trente dernières années, les mutations sociales et l'intrusion de l'économie de marché ont perturbé un certain équilibre. C'est dans ce contexte que l'étude qui vise une meilleure connaissance du fonctionnement des marchés à bétail et une meilleure implication des véritables acteurs du secteur sera conduite.

I CONTEXTE

L'étude diagnostic sur le fonctionnement des marchés à bétail sécurisés du Sahel se déroule dans un contexte marqué par la crise politique en Côte d'Ivoire, une péjoration climatique qui sévit depuis une trentaine d'années et des mutations socio-politiques et institutionnelles au Burkina Faso.

La crise politique qui existe depuis deux ans en Côte d'Ivoire a perturbé les circuits traditionnels de commercialisation du bétail et les stratégies des producteurs et des exportateurs. La plupart des exportateurs qui fréquentaient les marchés du Sahel avait pour destination finale la Côte d'Ivoire. La fermeture de ce marché a eu pour conséquences immédiates l'engorgement des marchés locaux, la baisse des prix des animaux, la diminution des activités d'embouche bovine et ovine. N'étant pas techniquement préparés à la conquête d'autres marchés, les "professionnels" Burkinabé du bétail et de la viande ont du attendre un assouplissement de la crise pour se remettre au travail.

Le Sahel Burkinabé est une zone à vocation pastorale. Selon les résultats provisoires de la deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC II) réalisée en juin 2003, la région du Sahel disposerait de 1 502 534 bovins, 940126 ovins, 1 682 756 caprins, 10 567 équins, 64 119 ânes, 9 933 dromadaires, 3 210 porcs, 162 634 pintades et 999 049 poules.

Ce potentiel qui devrait constituer un tremplin pour un développement économique et social de la région se révèle être une source de problèmes pour tous les acteurs. En effet cet élevage est confronté à une péjoration climatique qui dure depuis trente ans. Le Sahel est devenu une zone à contraintes essentiellement pastorales ; les crises alimentaires qui surviennent suite aux sécheresses ont un impact social négatif avec la mortalité du bétail, la baisse du revenu des pasteurs, les mouvements des populations, la déliquescence des relations familiales et le développement du banditisme . L'extension anarchique des champs de cultures au détriment des zones traditionnelles de pâture est source de conflits et perturbe la cohésion sociale . La raréfaction des ressources pastorales provoque des déplacements de plus en plus importants et cela est à l'origine de conflits de plus en plus fréquents et de plus en plus violents .

Si au niveau national, le Burkina Faso est encore épargné par l'importation de viande, le lait et ses dérivés sont massivement importés à raison d'une dizaine de milliards chaque année. Sur le plan international, le bétail est déloyalement concurrencé par les viandes subventionnées des pays d'Europe. Les conséquences se ressentent jusqu'au niveau du petit producteur situé dans les confins du Sahel Burkinabé .

Les réformes institutionnelles opérées ont permis un recentrage des missions de l'Etat et accordé une place plus importante aux producteurs et au secteur privé. Si l'on ajoute à cela les réformes politiques intervenues au début des années 1990, cela se traduit par une bonne gouvernance tant souhaitée par tous les intervenants.

II METHODOLOGIE

2.1. Problématique

Les marchés à bétail sont des lieux d'échange d'animaux sur pied ou de produits animaux entre producteurs, acheteurs, revendeurs et exportateurs. Ils constituent également un cadre de concertation et d'échange d'information entre les acteurs ci-dessus cités. Compte tenu de l'importance du bétail dans l'économie de la région du Sahel, il s'agit donc de lieux où circule une masse importante d'argent. Cette situation attire donc des personnes dont les activités sont éloignées de la promotion du secteur de l'élevage et développe très souvent des convoitises qui par moment perturbent le bon fonctionnement des marchés à bétail. Le dysfonctionnement constaté sur l'ensemble de ces marchés et particulièrement sur les marchés sécurisés provient essentiellement :

- du flou juridique actuel sur l'état d'appropriation des marchés sécurisés ; sur l'ensemble de ces marchés, aucun acte administratif ou juridique d'appropriation n'existe ; rien ne confère donc la propriété ou un titre de jouissance à quelque groupe que ce soit ;
- de la faible implication des acteurs réels dans la gestion des marchés ; même si des comités de gestion ont été mis en place ou les différents acteurs sont membres, il faut reconnaître qu'ils sont mobilisés par quelques individus qui ne rendent pas compte aux autres de leur gestion. Aucun de ces comités ne dispose d'une reconnaissance officielle. Les statuts et règlements intérieurs sont tous à l'état de projet ou d'avant – projet.
- d'une influence négative de l'administration (déconcentrée et décentralisée) et des bailleurs - réalisateurs sur le marché ; les premiers de par leurs prélèvements injustifiés et les intrigues politiques, ils créent un désordre au niveau de ces marchés ; les seconds, du fait de leur contribution financière importante, veulent avoir un contrôle sur les activités des comités de gestion.

Des tentatives ont été amorcées par certaines autorités dans le but d'améliorer la gestion de ces marchés et de les rendre plus utiles à toute la communauté, notamment par l'amélioration des revenus des éleveurs, malgré les résistances de certains intervenants. Ainsi des comités de gestion ont été dissous et remplacés et des propositions de taxation unique ont été faites. Cependant les résultats restent en deçà des attentes des vrais acteurs et les marchés continuent à se dégrader. Les conflits sont de plus en plus ouverts entre les différents protagonistes de la gestion des marchés à bétail. Que faut-il faire pour arriver à une meilleure implication des acteurs réels dans l'animation des marchés à bétail ?

Dans le souci de cerner au mieux les causes du dysfonctionnement et de faire des propositions réalistes, il est judicieux de mener un travail suffisamment approfondi afin d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des marchés à bétail.

2-2 Objectif

2-2-1 Objectif global

De façon générale, l'étude a pour but de fournir au CRUS des informations sur le statut et l'état actuel du fonctionnement des marchés à bétail sécurisés de la région du Sahel afin de mieux impliquer les pasteurs dans l'animation de ces unités économiques.

2-2-2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à cette étude sont les suivants :

- faire un diagnostic du fonctionnement actuel des marchés à bétail sécurisés ;
- faire des propositions pour une meilleure implication des producteurs dans la gestion des marchés sécurisés ;
- recenser les mesures réglementaires et législatives existant relatives à la commercialisation du bétail au Burkina Faso.

2-3 Démarche méthodologique

La présente étude sera conduite par la Direction Régionale des Ressources Animales du Sahel. L'exécution de la mission va impliquer fortement les principaux acteurs des marchés sécurisés dans les investigations.

L'approche méthodologique comportera les étapes suivantes :

- l'élaboration d'un guide d'entretien ;
- une rencontre avec la coordination nationale du PPR/AO et du CRUS ;
- une recherche bibliographique et autres informations sur le sujet ;
- une phase terrain (au niveau de tous les marchés sécurisés identifiés) ;
- le dépouillement et l'analyse des données ;
- la rédaction du rapport.

2.3.1 Le choix des marchés

Selon l'étude réalisée en 1996 par Ousséni TRAORE et Jörg JOHN, le Sahel disposerait d'environ de quarante trois (43) marchés à bétail. La classification réalisée par les mêmes auteurs font ressortir trois types de marchés qui sont :

- les marchés ruraux ;
- les marchés de collecte ;
- les marchés de regroupement et de redistribution.

L'animation de ces marchés se fait par des acteurs différents. Il serait fastidieux de vouloir réaliser, une étude sur l'ensemble de ces marchés. C'est pourquoi l'option a été faite de retenir les marchés sécurisés et qui sont également les plus importants. Il s'agit des marchés à bétail de Djibo dans la province du Soum, de Déou et Gorom-Gorom dans l'Oudalan et de Seytenga dans le Séno et Mansila dans le Yagha. Certains de ces marchés drainent des animaux qui viennent du Mali et du Niger.

2.3.2 La recherche documentaire

La recherche documentaire a été conduite aussi bien à Ouagadougou qu'au Sahel. Les documents concernant la commercialisation du bétail au Sahel, les différents statuts et règlements intérieurs des comités de gestion ont été consultés. Les textes régissant les échanges commerciaux de certaines institutions auxquelles le Burkina est membre ont été consultés. Cette recherche a été plus difficile que prévue du fait que la question du fonctionnement des marchés à bétail n'a pas été beaucoup étudiée. On s'est généralement contenté de la mise en place des structures des gestion

2.3.3 La collecte des données

Elle s'est faite à l'aide d'outil de collecte élaboré et testé sur le terrain. Le guide d'entretien ainsi élaboré était adressé aux producteurs, aux membres des comités de gestion et à des responsables au niveau central et déconcentré. Les structures centrales chargées du commerce extérieur et intérieur ainsi que celles chargées de la promotion des productions animales ont été enquêtées. Les structures régionales des impôts et de la douane ainsi que les comités de gestion des différents marchés ont été également interviewés.

2.3.4 Le traitement des données

Le traitement des données a été faite en salle grâce à l'utilisation d'outils informatiques. Ceci a permis lorsque la nécessité de retourner sur le terrain se faisait sentir d'y aller rapidement.

III - LE FONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL SECURISES

Le choix de ces marchés s'explique par le fait qu'il est plus facile d'appréhender les acteurs intervenant dans ces lieux et par la similitude constatée dans leur fonctionnement. Ce sont les mêmes acteurs qui interviennent sur les marchés de Déou, Gorom-Gorom et Djibo qui constituent un système avec les marchés secondaires situés dans leur zone d'influence. Les

marchés de Mansila et de Seytenga situés plus à l'est de la région sont plus influencés par les marchés de pouytenga et de Téra au Niger. Ils ont des acteurs qui sont différents des premiers. Cependant les circuits de commercialisation restent dans l'ensemble traditionnels induisant ainsi un fonctionnement pratiquement identique au niveau de ces unités socioéconomiques.

3.1. Le fonctionnement du marché à bétail de Djibo

Le marché à bétail se tient une fois par semaine, tous les mercredi entre 7 heures et 14 heures. Les après midi sont généralement réservés à l'établissement des documents administratifs permettant aux commerçants de bétail de se déplacer sans difficultés majeures. Les transactions commerciales se font actuellement dans une aire clôturée d'une superficie d'environ sept (07) hectares comprenant une aire de vente pour gros et petits ruminants, trois (03) parcs d'attentes, un parc de vaccination, dix (10) boxes pour gros ruminants, quarante trois (43) boxes pour petits ruminants, un système d'adduction d'eau, deux quais d'embarquement pour gros et petits ruminants, deux pèse -bétail pour gros et petits ruminants, un poste vétérinaire et un bureau. Le marché de Djibo est géré actuellement par une structure appelée comité de gestion qui fait une large part aux acteurs du secteur de l'élevage.

3.1.1. Le comité de gestion

Le comité de gestion dans sa composition actuelle prend en compte les éleveurs, les bouchers, les commerçants et marchands de bétail, la Direction provinciale des Ressources Animales, le Projet de Développement de l'Elevage dans la province du Soum, le Haut- Commissariat et la Mairie de Djibo. De par sa composition cette structure est à même d'assurer une bonne coordination des activités au niveau du marché. Cependant, il faut reconnaître que malgré les bonnes dispositions des responsables, il y a une désaffection des membres pour des motifs divers . Les difficultés que rencontre cette structure sont liées à plusieurs raisons dont les principales sont :

- un héritage lourd de suspicion ; le précédent comité de gestion a laissé une situation calamiteuse qui ne permet pas de mobiliser facilement les acteurs. Le passif matériel et moral est si important qu'il faudrait du temps pour ramener la confiance au niveau du marché à bétail ;
- l'absence de motivation des membres du comité de gestion ; le bénévolat actuellement pratiqué a montré toutes ses limites. La participation aux rencontres du comité de

gestion est de plus en plus faible. De ce fait le comité reste entre les mains de quelques personnes qui peuvent en user comme leur bon sens le déciderait ;

- l'absence de reconnaissance officielle ; à l'heure où ce document était écrit, le comité de gestion mis en place en 2001 n'a pas encore de reconnaissance officielle. Les statut et règlement intérieur n'ont pas encore été approuvés. Ainsi donc les membres travaillent dans l'illégalité totale et rien ne les autorise à opérer des prélèvements sur le bétail vendu ;
- l'absence de programme d'activités ; le comité de gestion ne dispose pas d'un programme d'activités qui permettrait notamment d'appuyer les producteurs, de rechercher des débouchés par un marketing , d'entretenir voir améliorer les infrastructures du marché. Les seules activités consistent en la perception des taxes et les rencontres de bilan de ces recettes. Cela ne saurait être les occupations prioritaires de cette structure.
- les conflits de partage des recettes ; plusieurs collecteurs perçoivent des taxes différentes au profit de la mairie de Djibo et du comité de gestion. Ces multiples taxes sont à l'origine des conflits entre les différents acteurs. Les producteurs rechignent à payer plusieurs taxes sur le même animal car ne comprenant pas le bien fondé de la double perception.
- l'absence de tutelle du marché ; à la question de savoir à qui appartient le marché à bétail de Djibo , les services techniques et administratifs restent dubitatifs ; les autres répondent aux acteurs de la filière bétail viande ; ceci peut paraître juste, mais aucun document administratif n'existe qui attribue la propriété du marché à la structure agissant au nom des acteurs de la filière bétail viande.

3.1.2 l'organisation du marché à bétail de Djibo

Le marché à bétail de Djibo a une zone d'influence qui va au delà des limites de la province du Soum. Le marché de Djibo est ainsi approvisionné en bétail par un réseau de marchés ruraux et de collecte dont les principaux sont : Ganaga, Pétégoli, Koutougou, Bougué, Pétéga, Bouro, Sê, Belhouro, Tasmakat, Déou et Gorom-Gorom. De ce fait sur l'aire du marché, on remarque une répartition de l'espace selon la provenance des animaux. Il existe un responsable des vendeurs venant de cette direction et qui est toujours un intermédiaire. La présence des intermédiaires au niveaux de ce marché est séculaire et complexe. Des liens plus ou moins complexes existent entre ces derniers et les vendeurs. S'il est vrai que leur

présence contribue à baisser la marge bénéficiaire du producteur, il constitue une garantie pour l'acheteur en cas de perte de l'animal et pour la propriétaire en cas d'achat à crédit.

L'existence de logeur pour les acheteurs nom burkinabé qui se présentent au marché de Djibo a été confirmé. Il s'agit particulièrement de Ghanéens et les relations qu'ils entretiennent apparaissent comme de liens tissés de pères à fils et qui devraient se maintenir ainsi. Cependant à l'arrivée des ces acheteurs étrangers, le logeur informe tous les autres responsables du marché car l'étranger appartient à tout le monde.

3.1.3 Le financement des activités du marché à bétail

Le marché à bétail de Djibo draine chaque semaine un effectif de cheptel important. Il fait ainsi partie des cinq plus grands marchés à bétail du pays. Ce cheptel à sa présentation sur l'aire du marché et lors de son achat est taxé par la mairie et le comité de gestion. Des propositions avaient été faites dans le sens d'arriver à une taxe unique sur ce marché. Il faut constater que la double taxation persiste toujours. A la différence des autres, le comité de gestion ne perçoit des taxes que sur les animaux vendus. Au cours des deux dernières années, le marché à bétail de Djibo a enregistré les mouvements ci-dessous.

Tableau n°1 : Offres et Ventes d'animaux sur le marché de Djibo

Année	Bovins		Ovins		Caprins	
	Offre	Vente	Offre	Vente	Offre	vente
2001	46 042	37058	56 099	46911	124 010	103756
2002	51 705	41 988	58 560	48 724	72488	62171

(Source : Rapports annuels statistiques 2001 et 2002 du MRA)

Tableau n°2 : Recettes collectées sur le marché de Djibo

Année	Destinateur	Bovins	Ovins	Caprins	Total
2001	Mairie	11 510 500	5 609 900	12 401 000	29 521 400
	COGES	3 705 800	1 172 775	2 593 900	7 472 475
	Total	15 216 300	6 782 675	14 994 900	36 993 875
2002	Mairie	12 926 250	5 856 000	7 248 800	26 031 050
	COGES	4 198 800	1 218 100	1 554 275	6 971 175
	Total	17 125 050	7 074 100	8 803 075	33 002 225

(Source : d'après nos calculs selon les effectifs et les taxes perçues selon l'espèce)

Au cours de ces deux années, la mairie de Djibo aurait encaissé environ 80% des recettes générées par le marchés à bétail. L'on pourrait se poser la question de savoir ce qu'elle fait pour la promotion du secteur dans la province du Soum. Il reste malgré tout évident que ce marché peut disposer de moyens suffisants pour mener des actions de développement et d'expansion de sa notoriété. Un programme d'activités conséquents doit donc être élaboré et mis en œuvre chaque année.

3. 2 Le fonctionnement du marché à bétail de Seytenga

Le marché à bétail de Seytenga se tient tous le 3 jours. Il est animé généralement entre 9 heures et 14 heures. L'établissement des documents administratifs s'effectue soit après le marché soit le lendemain pour les animaux généralement destinés à l'exportation. Les transactions commerciales se font sur une aire clôturée d'environ un hectare. Le marché est divisé en trois compartiments destinés aux bovins, aux petits ruminants et aux asins. Il comporte également un hangar, un forage manuel avec abreuvoir, une rampe d'embarquement et un parc d'attente . Le marché à été réalisé en 2000 par le Projet de Gestion des Ressources Naturelles du Séno et du Yagha avec la contribution des bénéficiaires. Ce marché a été réalisé sur initiative des acteurs qui ont sollicité l'appui du projet, qui après une série de rencontres qui a permis d'évaluer la faisabilité et des voyages d'étude l' accepté. Le marché à bétail de Seytenga est dirigé actuellement par un comité de gestion issu d'une assemblée générale. C'est le troisième depuis la réalisation de l'infrastructure.

3.2.1 Le comité de gestion

L'actuel comité de gestion qui à été mis en place fait une large part aux vrais acteurs. Les services techniques et l'administration n'y font plus partie. Il est issu d'une assemblée générale qui a regroupé les producteurs individuels ou organisés en groupements d'éleveurs, les marchands de bétail, les courtiers ou intermédiaires, les collecteurs, les bouchers, la chambre d'agriculture, l'union des groupements d'agriculteurs, les CIVGT, le service de l'élevage, le PGRN SY et la préfecture. De par sa composition, il a toutes les chances de réussir sa mission. Ce comité a cependant hérité d'une situation difficile due à la mauvaise gestion des dirigeants précédents. A cela il faut ajouter un certain nombre de contraintes qui sont partagées par la majeure partie des organisations de gestion des marchés :

- l'inexistence d'un programme annuel d'activités ; les seules activités reconnues sont la perception des taxes sur le bétail et la sécurité du bétail au niveau du marché ;
- l'absence d'agrément ; le comité de gestion actuel ne dispose pas d'un agrément de reconnaissance et ceux que l'ont précédé n'en n'ont pas disposé non plus. Les statuts et règlements intérieurs sont en cours d'élaboration ;
- l'absence de tutelle du marché ; toutes les personnes interrogées répondent que le marché appartient à tout le monde mais particulièrement aux commerçants de bétail, aux courtiers et aux éleveurs dans une moindre mesure. Cependant aucun document délivré par une quelconque autorité ou par le principal bailleur n'offre la propriété du marché ou un titre de jouissance à un groupe de personnes . Ceci justifie l'intrusion de certaines autorités dans la gestion du marché et la mauvaise gestion.
- l'absence de motivation ; il n'est pas ressorti clairement que cela constitue une contrainte au bon fonctionnement de la structure ; cependant les absences aux rencontres et la dissipation des fonds récoltés traduisent le désintérêt de certains membres.

3. 2.2 L'Organisation du marché à bétail de Seytenga

L'aire d'influence du marché à bétail de Seytenga va au delà des limites du département. Les acteurs intéressés par les activités qui se déroulent au sein de ce marché viennent aussi des départements de Titabé, Dori, Sampelga, Falagountou mais également de Pouytenga dans le Kouritenga et de Téra au Niger. Il est spécifié que les acheteurs de Pouytenga prennent des jeunes animaux destinés à l'embouche et ceux du Niger préfèrent les vaches de réforme et les taureaux finis.

A la différence de ce qui se passe sur le marché de Djibo, les animaux sont regroupés par courtier ; ici c'est la relation de confiance entretenue depuis plusieurs années par le courtier avec ses partenaires qui le fait exister. Implicitement l'aire du marché est répartie entre les courtiers et aucune personne ne peut acheter ou vendre un animal dans ce marché sans leur intervention . Ils ont de ce fait une mainmise trop forte sur les activités de commercialisation du bétail . C'est par là qu'ils exercent une pression sur les recettes provenant de la vente du bétail et diminuent ainsi la marge de l'éleveur.

3.2.3 Le financement des activités du marché

Les activités du comité de gestion sont financées par un prélèvement de taxes effectués par des collecteurs. Sur chaque animal qui pénètre sur l'aire du marché, une taxe est prélevée par

le comité de gestion et la préfecture. Les taxes perçues sont identiques, c'est à dire 100 f pour les bovins, 50 F pour les petits ruminants et 75 F pour les asins. Selon les statistiques de poste vétérinaire, au cours de l'année 2003 l'effectif des animaux vendus était estimé à 2241 bovins 6172 petits ruminants, 4 131 asins et 04 équins. Cette situation ne prend pas en compte les animaux destinés au re-élevage , mais concerne uniquement ceux destinés à l'abattage, au commerce intérieur et extérieur. Les chiffres reçus au niveau de la préfecture ne reflètent pas non plus la réalité en raison du système de gestion qui ne permet pas une certaine clarté. En fonction donc des effectifs du poste vétérinaire, on peut estimer les recettes générées par le marché à la somme de un million six cent quatre vingt cinq mille huit cent cinquante (1. 685 850) francs repartis entre la préfecture et le comité de gestion . Ceci ne prend pas en compte les taxes d'embarquement et d'utilisation de parc d'attente que nous n'avons pas pu identifier en raison de l'absence d'une comptabilité claire. Il est clair cependant que ces recettes peuvent financer la rémunération des collecteurs, entretenir le marché, contribuer à l'amélioration des conditions de l'élevage dans le département et promouvoir la commercialisation du bétail.

3.3. Le fonctionnement du marché à bétail de Gorom-Gorom

Le marché à bétail de Djibo draine hebdomadairement (chaque jeudi) un effectif important de bovins, d'ovins et de caprins destinés à la vente. Le marché se tient sur une aire clôturée d'environ un hectare et demi et comprend un forage équipé d'abreuvoir , un bâtiment pour le gardien, une rampe d'embarquement et un hangar central. Le marché été construit grâce à l'appui du Programme Sahel Burkinabé financement Pays Bas (PSB/PB) avec une contribution des bénéficiaires. L'initiative de la réalisation de cette infrastructure socioéconomique provient de ces derniers et elle a été accueillie avec une bienveillante attention par toutes les autorités (administratives, techniques). Le marché a été réalisé en 1998 et sa gestion est confiée à un comité de gestion.

3.3.1 La gestion du marché à bétail

Deux organes sont impliqués dans la gestion du marché à bétail de Gorom-Gorom ; il s'agit du comité d'orientation et de suivi et du comité des gestion.

3.3.1.1. Le comité d'orientation et de suivi

Il est composé de membres permanents qui sont la direction technique provinciale chargée l'élevage et la commune de Gorom-Gorom et des représentants des couches

socioprofessionnelles intervenant dans le marché. Il a un rôle de coordination des activités du marché, d'approbation de programme et de budget du comité de gestion, de supervision et de suivi des activités du comité de gestion, et de contrôle de la gestion du marché. Le C.O.S. joue en fait un rôle de conseil d'administration élargi. Dans ses prérogatives, il peut apporter une contribution importante au bon fonctionnement du marché ; cependant des divergences entre le président du comité de gestion et le président du comité d'orientation ont entravé l'exécution des missions de cette structure. Ses rencontres ne se tiennent plus selon la rythme prévu et il apparaît une certaine désaffection des membres statutaires. Une dynamisation de cette structure s'impose, car son dysfonctionnement va provoquer par réaction en chaîne celui du comité de gestion.

3.3. 1.2 Le comité de gestion

Le comité de gestion du marché à bétail de Gorom- Gorom est l'organe chargé de la gestion quotidienne de cette infrastructure socioéconomique. Il est composé de sept (07) membres parmi lesquels il y a les commerçants de bétail, les courtiers et les producteurs . Cependant on note une sous représentation de ces derniers (un représentant sur sept). Ceci s'explique par la mainmise trop forte des courtiers sur les activités du marché.

Le comité de gestion ne dispose pas d'un programme d'activités et ne maîtrise même pas les différentes activités d'un comité de gestion. La perception de taxes semble être la seule activité reconnue par ce organe. Les rencontres prévues ne soit pas tenues régulièrement. Le comité au départ a cependant bénéficié d'atouts indéniables qui devraient lui permettre de réussir sa missions.

- le comité est composé exclusivement des acteurs directs du marché ; ceci devrait permettre une convergence de vue en ce qui concerne les intérêts des différentes catégories socioprofessionnelles ;
- le comité disposerait d'un document (à vérifier) qui lui confère la propriété du marché si non un droit de jouissance. Cette concession devrait permettre à la structure d'envisager à moyen ou long terme des actions d'amélioration de la commercialisation du bétail. Il faut cependant constater que cette disposition ne crée pas une différence entre ce marché et les autres ;
- les organes de gestion du marché ont reçu le soutien de l'autorité locale, c'est à dire la mairie en ce qui concerne les actions qu'ils initient. Il n'y a pas de conflits entre la mairie et le comité de gestion.

3.3.2. L'organisation du marché à bétail

Sans qu'il y ait une barrière qui sépare le marché en deux, on peut constater que la partie Est est réservée aux bovins et la partie ouest au commerce des petits ruminants. Les animaux à vendre sont confiés à des courtiers et chaque courtier a une place précise où il reçoit les éleveurs qui lui font confiance. Généralement dans ce marché, le courtier reçoit des éleveurs qui viennent de mêmes villages, ce qu'il faut remarquer c'est qu'aucun animal ne peut être vendu sans la participation d'un intermédiaire. Le marché à bétail de Gorom-Gorom est fréquenté par des acheteurs venant du Niger, du Ghana, de Pouytenga, de Djibo et de Ouagadougou. Pour les acheteurs non nationaux, il existe un système qui permet de leur trouver des logeurs. Ces logeurs ne sont pas forcément des courtiers. Cependant ils ne peuvent pas acheter des animaux sans la présence de leur logeur. Il s'agit d'un système qui a ses avantages (sécurité et garantie en cas de perte d'animaux pendant le convoi), mais aussi ses inconvénients (forte pression sur le prix des animaux).

3.3.3. Le financement des activités

Le comité de gestion dispose d'une caisse qui lui permet de financer ses activités. Mais de quelles activités s'agit-il puisqu'il n'a pas de programme d'activités. La caisse du comité est approvisionnée par les taxes perçues à l'entrée du marché, l'utilisation de la rampe d'embarquement et du parc d'attente et la vente de l'eau du forage. Les taxes sont également perçues par la mairie de Gorom-Gorom. Pour estimer les recettes provenant de collecte, il a fallu connaître le niveau de la taxation et l'effectif du cheptel vendu au cours des trois dernières années. La disponibilité de l'information sur ce marché est due à la présence d'un enquêteur permanent du Ministère des Ressources Animales

Tableau n°3 : Effectif d'animaux présentés sur le marché de Gorom -Gorom

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camelins
2001	20 351	17 513	30918	-	
2002	15 025	16 509	15 387	1 542	1 624
2003	17 329	17 974	17 527	1 378	1 440

(Source : extrait des documents de l'enquêteur du marché)

La baisse des effectifs peut être mise en relation avec la crise politique en Côte d'Ivoire qui a occasionné la fermeture du marché ivoirien aux commerçants de bétail du Burkina Faso

Tableau n°4 : Recettes collectées sur le marché de Gorom-Gorom

Année	Destinataire	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camelins
2001	Mairie	3 052 650	875 650	1 545 900		
	COGES	2 035 100	875 650	1 545 900		
	Total	5 087 750	1 751 300	3 091 800	-	
2002	Mairie	2 253 750	825 450	769 350	231 300	324 800
	COGES	1 502 500	825 450	769 350		
	Total	3. 756 200	1 650 900	1 538 700		
2003	Mairie	2 599 350	898 700	876 350	206700	288 000
	COGES	1 732 900	888 700	876 350		
	Total	4 332 250	1 797 400	1 752 700		

(Source : d'après nos calculs selon les effectifs et les taxes perçues selon l'espèce)

La mairie de Gorom-Gorom perçoit 150 F par tête de bovins, 50 F par tête de petit ruminant, 150 F par tête d'asin et 200 F par camelin. Le comité de gestion perçoit également à l'entrée 100 F CFA pour les bovins, 50 FCFA par petit ruminant, 100 FCFA pour les asins et 200 FCFA pour les camelins. Le comité de gestion reverse 20% de ses recettes à la mairie de Gorom-Gorom. En somme la mairie récupérerait plus de 60 % des recettes du marché à bétail.

3 4 Le fonctionnement du marché à bétail de Déou

Le marché à bétail de Déou existe depuis plus de cinquante (50) ans. Il a connu un développement continu jusqu'à l'installation du poste de douane dans la dite ville. L'action des agents de la douane a fait refluer les éleveurs maliens qui fréquentaient ce marché et de certains acheteurs burkinabé et étrangers.

Le marché sécurisé de Déou a été réalisé par le Programme Sahel burkinabé Financement Pays Bas (PSB/PB). La réception a été faite en août 2002. Le marché a été construit grâce à une démarche collective de la CIVGT et de l'Union Départementale des éleveurs de Déou . Il compte un forage manuel en parfait état, une rampe d'embarquement, deux abreuvoirs, un local pour le gardien, un local pour les collecteurs, un local pour l'agent vétérinaire et un hangar central il se tient sur une superficie d'environ un hectare et demi(1,5 ha). Le marché se tient tous les samedi et est animé entre 10 heures et 15 heures. En plus des producteurs du département de Déou, le marché est fréquenté par les éleveurs de Oursi, Tasmakat,

Koutougou, Aribinda et du Mali. Les acheteurs viennent principalement de Gorom- Gorom, de Djibo, de Ouagadougou, de Pouytenga. L'exportation est principalement dirigée vers le Niger . Selon les acteurs rencontrés, le marché ne dispose pas d'un comité de gestion. Cependant un comité de gestion a été mis en place par arrêté du Haut commissaire de l'Oudalan. La déclaration des acteurs traduit implicitement le rejet du comité existant qui est une émanation de l'administration.

3. 4. 1 Le comité de gestion

Le comité de gestion du marché à bétail de Déou est atypique. Il à été mis en place par un arrêté du Haut commissaire. Il est présidé par le préfet du département. Outre le chef des courtiers et le responsable des commerçants, il comprend également le comptable provincial. L'existence d'un tel comité de gestion est contraire à toute la logique en marche dans ce pays, logique qui recentre les missions de l'Etat sur les orientations politiques et le contrôle et vise la responsabilisation totale des populations.

Ce comité ne dispose pas de programme d'activités . C'est le préfet qui décide ce qui doit être fait. Les acteurs attribuent ainsi la propriété du marché à bétail au préfet (à l'administration). Ce comité de gestion possède en lui les germes de son échec. Il n'y a pas d'implication des vrais acteurs dans les prises de décisions.

3.4.2 L'organisation du marché à bétail

A l'instar des autres marchés à bétail, l'aire réservée aux bovins est différente de celle des petits ruminants tandis que les asins et les camelins ne sont pas admis à l'intérieur. Les acteurs sont organisés et il existe un chef des courtiers, un chef des bouchers et un responsable des marchands de bétail. Ce sont en fait ces personnes qui gèrent le marché et qui rendent compte au préfet.

Les courtiers ont une maîtrise totale du marché ; aucun animal ne peut être vendu dans le marché sans leur intervention. Leur solidarité avec les acteurs les rend incontournables. Comme dans tous les autres marchés, la relation entre le courtier et le producteur est apparemment une relation faite de confiance de très longue date. Le réseau de relation entretenu par le courtier est très souvent ancien et a peut être été tissé par son père.

3.4.3 Le financement des activités du marché à bétail

Le financement des activités est fait grâce à une caisse qui est approvisionnée par des taxes prélevées à l'entrée du marché et l'utilisation de la rampe d'embarquement. Cette rampe n'est

pas beaucoup utilisée car très peu de camions arrivent à Déou en raison du mauvais état de la route . En plus des taxes perçues par le comité de gestion, la préfecture de Déou prélève également des taxes. La douane prélève aussi des taxes surtout sur les animaux en provenance du Mali. En l'absence d'un enquêteur permanent, il est difficile d'appréhender les recettes provenant de la collecte de ces taxes. De plus la zone de Déou depuis le départ du chef de poste vétérinaire en septembre 2002 n'a été pourvu en personnel qu'en novembre 2003. De ce fait, il n'existe pas de statistique concernant la commercialisation du bétail au niveau de ce service. Seul le collecteur du marché est à mesure de fournir des renseignements sur la fréquentation du marché. Ses documents que nous avons consultés se composent de cahiers de scolaires de 100 pages. Ces documents ne sont pas du tout exploitables. Les taxes perçues par le comité de gestion est de 100 F CFA par bovin et 25 F CFA par petit ruminant. Les taxes perçues par la préfecture sont de 200 F CFA par bovins et 100 F CFA par petit ruminant. La douane quant à elle perçoit 1 250 F CFA par bovins et 250 F CFA par petit ruminant pour les animaux en provenance du Mali. Il faut rappeler que les recettes perçues par le comité de gestion sont remises au préfet de Déou, ce qui conforte leur perception sur la propriété du marché.

3 5 Le fonctionnement du marché à bétail de Mansila

Le marché à bétail traditionnel de Mansila existe depuis 1960. Il se tient une fois par semaine tous les jeudi. Le marché est animé entre 9 heures et 15 heures. L'après midi est mis à profit pour le règlement des formalités administratives afin de faciliter le déplacement du bétail acheté. Le marché se tient actuellement dans une aire clôturée, réalisée en 1999 par le Projet de Gestion des Ressources Naturelle du Séno et du Yahga. L'initiative de l'aménagement de ce marché vient des acteurs eux-mêmes. De ce fait leur contribution a été facilement mobilisée. Le marché a une superficie d'un hectare et comprend un hangar central, un quai d'embarquement, un parc de nuit, un forage (point d'eau) et deux locaux pour le gardien et les collecteurs et une aire de vente pour le gros bétail , une aire pour les petits ruminants et une aire pour les asins. Le marché de Mansila est fréquenté par les producteurs des départements de Mansila, Bondoré, Solhan, Sebba et de plusieurs villages de la province de la Gnagna. Les acheteurs nationaux viennent principalement de Pouytenga et de Fada tandis que les acheteurs non nationaux viennent du Niger et du Nigeria. A l'instar des autres marchés, celui de Mansila est la propriété de tous les acteurs et donc la question de la tutelle reste posée. Le marché de Mansila est actuellement géré par un comité de gestion.

3.5.1. Le comité de gestion

Le comité de gestion a été élu en assemblée générale. Il est composé de dix (10) membres qui sont tous des courtiers. Dans sa composition actuelle le comité de gestion ne prend pas en compte les producteurs et dans une moindre mesure les commerçants de bétail. Les membres du comité sont animés tous d'une bonne volonté de faire fonctionner correctement le marché malgré leurs limites objectives liées à leur niveau de formation en techniques commerciales. Il ne dispose pas non plus d'un programme d'activités qui lui permettrait de travailler dans une perspective d'expansion et de conquête de part de marché sur le plan national et à l'extérieur du pays. Il ne dispose pas d'un document de reconnaissance officiel alors que les statuts et règlements intérieurs sont disponibles. Ceci dénote généralement du peu de considération que les acteurs au niveau rural accordent aux documents. Le principal bailleur n'a pas encore décidé de la tutelle du marché à bétail, ce qui justifie toujours son implication surtout dans la mise en place des structures de gestion. Au niveau de ce marché, le problème de la tutelle ne semble pas être une contrainte en ce sens que les dispositions prises au niveau du règlement intérieur laissent apparaître une cordiale entente entre tous les bénéficiaires. Il reste cependant évident qu'il faudrait à un certain moment décider pour éviter d'éventuelles difficultés. En appréciant le document portant règlement intérieur, on se rend compte que le comité de gestion du marché à bétail dépend de l'Unité Agropastorale de Mansila, donc du PGRN/ SY. Ce qui paraît tout à fait inacceptable.

3.5. 2. L'organisation du marché à bétail

Le marché à bétail de Mansila est sous la totale emprise des courtiers et subsidiairement des commerçants. La composition actuelle du comité de gestion confirme cette domination. Il existe selon un décompte fait par cette structure vingt (20) courtiers intervenant pour le gros bétail et vingt (20) autres pour les petits ruminants. Ces courtiers sont organisés et ont désignés parmi eux des responsables. Ils jouent un rôle important dans les échanges commerciaux et les relations qui existent entre eux et les autres sont empreintes d'une confiance de longue date. Cette confiance à l'épreuve du temps se manifeste également par la possibilité pour un acheteur de prendre un animal à crédit pour une durée déterminée, le vendeur acceptant cette transaction à cause de la garantie offerte par le courtier. Implicitement, l'aire du marché à bétail est répartie entre les courtiers. Aucune transaction ne peut se faire sans leur intervention. Ils sont généralement les logeurs des acheteurs étrangers. Lorsqu'un acheteur étranger arrive, le logeur informe tous les autres courtiers et il intervient

auprès des services techniques et de l'administration pour obtenir les documents nécessaires au déplacement des animaux.

La collecte des taxes est faite par des personnes choisies par la comité de gestion. Dans ce marché la perception des taxes est faite sur les animaux vendus.

3. 5.3. Le financement des activités du marché à bétail

Dans le règlement intérieur, les missions assignées au comité de gestion sont d'organiser la commercialisation du bétail au parc, de veiller au bon fonctionnement du marché à bétail, de veiller à l'entretien des infrastructures du marché, de mener toute activité pouvant contribuer à la rentabilisation du marché à bétail. Les missions devraient être traduites en activités et exécutées annuellement avec un budget dont les recettes proviendraient des taxes perçues sur les animaux vendus. Ce qui est original au niveau de ce marché, c'est l'existence d'une taxe unique, payée conjointement par l'acheteur et le vendeur et répartie entre le courtier, le comité de gestion et la collectivité locale.

Tableau n°5 : Répartition de la taxe au niveau du marché à bétail de Mansila

Taxes			Provenance		Bénéficiaires		
Nature	Espèce	Montant	Acheteur	Vendeur	COGES	Courtier	Administration
Accès au marché	Bovin	2 500	1 500	1 000	1 300	1 000	200
	Ovin/Caprin	300	200	100	100	100	100
	Asin	1 200	700	500	500	500	200
Parcage	Bovin	200	200	-	200		
Embarquement	Bovins	100	100	-	100		
	Ovin/ Caprin	25	25	25			

(Source : Statut du comité de gestion du marché à bétail)

Cette répartition des taxes au delà de son taux qui paraît élevé semble être plus juste parce qu'elle fait contribuer l'acheteur et le vendeur. De plus la taxe est perçue uniquement sur les animaux vendus .

Tableau n° 6: Offres et Ventes d'animaux sur le marché de Mansila de 2001 à 2003

Année	Bovins		Ovins		Caprins	
	Offre	Vente	Offre	Vente	Offre	Vente
2001	4 332	2 357	1 057	746	955	678
2002	3 190	1 359	3 426	984	3 767	1 049
2003	3 265	1 472	4 964	1 190	6 359	1 570

(Source : Rapport statistique du Poste Vétérinaire de Mansila)

Le marché semble être dominé par le commerce des bovins.

Tableau n°7 : Recettes collectées au niveau du marché de Mansila

Année	Bénéficiaire	Bovins	Ovins	Caprins	Total
2001	COGES	3 064 100	74 600	67 800	3.206 500
	Courtier	2 357 000	74 600	67 800	2 499 400
	Administration	471 400	74 600	67 800	613. 800
2002	COGES	1 766 700	98 400	104 900	1 970 000
	Courtier	1359 000	98 400	104 900	1 562 300
	Administration	271 800	98 400	104 900	475 100
2003	COGES	1 913 600	119 000	157 000	2 189 600
	Coutier	1 472 000	119 000	157 000	1 748 000
	Administration	294 400	119 000	157 000	570 400

(Source : d'après nos calculs selon les effectifs et les taxes perçues selon l'espèce)

Au regard des actions qui doivent être menées, le comité de gestion peut disposer de moyens relativement suffisants pour la mise en œuvre . Du reste, ce comité de gestion paraît dans sa structuration plus avancée que les autres.

IV- ANALYSE DU DYSFONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL

Tous les marchés qui ont été visités au cours de cette étude fonctionnent globalement de la même manière. De plus leur fonctionnement ne diffère guère des marchés non sécurisés, notamment en ce qui concerne l'implication des producteurs, la mainmise des courtiers et la perception des taxes. Cette situation s'explique aisément par le caractère traditionnel de la

commercialisation du bétail. Les similitudes constatées s'expliquent également par le fait que les marchands qui fréquentent ces marchés sont à peu près les mêmes.

4.1 La tutelle des marchés à bétail

A l'exception du marché à bétail de Gorom- Gorom où le COGES dit avoir un document lui conférant la propriété du marché ou un droit de jouissance, tous les autres n'ont pas un statut clair. Ce flou juridique et administratif est à l'origine des intrusions de l'administration, des services techniques, des projets et des partis politiques dans la gestion des marchés. Ces interventions intempestives par la fixation de taxes sans explications, et la destitution ou l'imposition de certains responsables ont conduit à la dilapidation des recettes et au manque d'entretien des ouvrages. L'absence de volonté de l'administration de se recentrer sur ses missions d'orientation politique et de contrôle et le désir de certains projets bailleurs de garder un droit de regard sur leurs réalisations parce qu'il n'ont pas confiance en la capacité des acteurs expliquent cette situation. De plus le marché à bétail est une source de revenu qui attire certains services en manque d'imagination pour renflouer leur caisse. Laisser donc une grande autonomie à ces unités socioéconomiques revient donc à abandonner une partie des recettes d'un budget que l'on a du mal à équilibrer.

4.2 La faible implication des éleveurs dans la gestion des marchés à bétail

Selon les personnes rencontrées au cours de l'exécution de ce travail, sont considérés comme acteurs des marchés à bétail les commerçants de bétail, les courtiers et les éleveurs. Ce sont eux qui par leur contribution participent à l'animation des marchés. Cependant le constat montre une quasi absence des producteurs dans les structures de gestion. Il y a une sous représentation manifeste de cette catégorie socioprofessionnelle. Leur faible influence sur les marchés à bétail s'explique d'une part par la mainmise qu'ont les courtiers sur la vente des animaux, leurs relations traditionnelles et même séculaires et d'autre part par leur faible organisation. L'éleveur qui veut vendre un animal se présente au marché et il a en face de lui l'ensemble des courtiers. Que peut-il faire dans ces conditions sauf remettre son animal et attendre le résultat de la vente. Dans les cas où les producteurs sont représentés au comité de gestion par les organisations d'éleveurs, leurs préoccupations sont peu prises en compte du fait que ces organisations n'ont pas la capacité de négocier ou de plaider en faveur de leurs membres. Dans la majorité des cas, la mise en place des comités de gestion n'a pas été précédé d'un travail de fond. Les uns et les autres ont été regroupés et des leader ont été choisis pour représenter des catégories de personnes aux intérêts parfois divergents. A tout

cela, il faut ajouter la traditionnelle prudence des éleveurs qui les amène à rester à l'écart, le temps d'observer l'évolution d'une nouvelle situation. Ce comportement se traduit très souvent par une mise à l'écart définitive des vrais éleveurs ou leur représentation dans les structures par des personnes sans valeur réelle.

4.3. L'absence de programme d'activités

Aucun comité de gestion n'a pu présenter au cours de cette tournée une ébauche de programme d'activités. Cette situation traduit la véritable nature de ces organes. Ils sont là pour percevoir des taxes qui servent à alimenter des caisses et dont la gestion laisse à désirer. L'absence de vision prospective se traduit par l'inexistence de plan d'action et de programme d'activités. Les marchés sont condamnés à ne point se développer. Cela se voit déjà avec l'incapacité à entretenir l'existant.

L'absence de programme d'activité s'explique aussi par le fait que ceux qui sont chargés de l'élaborer ont un faible niveau. En effet très peu de membres des COGES savent lire et écrire en français et/ ou en langues nationales. Ils ont bénéficié de voyages d'étude qui devraient en principe les amener à avoir une ouverture d'esprit plus large.

4.4. La faible motivation des membres des comités de gestion

A l'exception des textes du COGES de Gorom-Gorom qui prévoient une prise en charge des membres du comité d'orientation et de suivi, aucun autre document ne prévoit la prise en charge de ceux qui sont commis aux tâches quotidiennes de gestion du marché. La désaffection constatée au sein de ces organes est consécutive à l'absence de prise en charge financière. Les responsables sont l'objet très souvent de comportements vexatoires de la part de certaines personnes. Ils s'investissent sans compensation. Malgré les limites objectives dues à leur faible niveau, ils manifestent un volonté de maintenir une certaine animation au niveau des marchés. Le bénévolat a des limites qu'il faudra objectivement prendre en compte. La motivation doit être financière et morale. Elle peut se faire également sous forme de formation ou de voyage d'étude. Si la question de la prise en charge des membres des comités n'est pas étudiée convenablement, elle risque de perturber pour longtemps encore la diligence des activités des marchés.

4.5. L'absence de bonne gouvernance

Par arrêté n° 2003-095 / MATD/PUDL/HC/SG du 05 -12-2003, le Haut-Commissaire de l'Oudalan désigne les membres du comité de gestion du marché à bétail de Déou. Outre les

représentants des commerçants, des éleveurs, des courtiers, on retrouve le préfet et le comptable provincial. A quel moment l'Etat jouera-t-il son rôle de contrôle si lui et ses démembrés font partie des COGES ? Cet exemple traduit toute l'ambiguïté qui entoure l'existence de ces COGES. Quel organe de gestion peut élaborer des dispositions qui sont contraires aux intérêts de l'administration locale ? Les difficultés de fonctionnement de ces COGES sont liées aux erreurs commises lors de leur mise en place. Au delà de cet aspect qui traduit le décalage entre la pratique et le discours officiel, il y a également la mauvaise gestion des fonds collectés au niveau de ces marchés. Tout le monde y est impliqué et la désaffection des membres les plus honnêtes, l'absence de rencontres de bilan périodiques favorisent cette dilapidation des fonds. Quelques individus s'approprient alors les moyens et font semblant de travailler alors que leur objectif est de s'enrichir. A cela il faut ajouter le principe des droits acquis brandit par certains acteurs dont le père ou l'oncle aurait été à l'origine de l'acquisition ou de la conquête de certains avantages à un certain moment de l'évolution du marché. Le non respect des principes démocratiques au sein des organes de gestion est également une cause de dysfonctionnement.

4.6. La faiblesse du système d'information sur les marchés à bétail

L'une des faiblesses des marchés traditionnels est la non maîtrise de l'information par les producteurs. Seuls les marchés à bétail de Gorom-Gorom et de Djibo disposent de SIM bétail mis en place par le Ministère des Ressources Animales pour les besoins du suivi des activités des marchés. En effet ces systèmes d'information qui existent actuellement ne permettent pas aux éleveurs d'apprécier la valeur réelle des animaux en prenant en compte les prix des marchés précédents et ceux des marchés de consommation qui ont une influence directe sur les activités de commercialisation avant d'être au niveau du marché. Ils sont donc à la merci des courtiers et des commerçants de bétail. Aucune disposition n'est prise par les comités de gestion pour remédier à cette situation qui pourtant porte préjudice à une partie des acteurs.

V- LES TEXTES REGISSANT LA COMMERCIALISATION DU BÉTAIL AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel important qui lui permet chaque année d'exporter vers les pays côtiers des milliers de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles. En effet l'élevage constitue depuis la dévaluation du franc CFA, la deuxième source de recettes d'exportation du pays. Cependant le commerce du bétail rencontre des difficultés dont les principales sont :

- l'inorganisation des commerçants et exportateurs de bétail ;

- le manque de professionnalisme ;
- la méconnaissance des textes régissant l'activité.

5.1 L'importance du commerce du bétail

Au regard du nombre de marchés à bétail existant dans le pays et des foules qu'ils drainent chaque jour de marché, l'on peut reconnaître l'importance du commerce du bétail dans l'économie du pays. Selon les statistiques du ministère des ressources animales (Rapport statistique 2002) l'activité concernerait au titre de l'année 2002 :

- a) commerce intérieur (abattages contrôlés) : 159 344 bovins, 333 680 ovins, 798 491 caprins, 139 053 porcins, 367 camelins, 334 équins, 8 413 asins.
 - b) Commerce extérieur = 203 542 Bovins, 212 302 ovins, 165 497 caprins, 4 917 asins.
- Ces statistiques officielles ne prennent pas en compte les échanges à l'intérieur d'une même province. Ils sont donc partiels et ne reflètent pas la réalité de l'importance de l'activité.

5.2 Les mesures réglementaires qui régissent la commercialisation du bétail au Burkina Faso.

Le Burkina Faso a depuis plusieurs années entrepris des actions tendant alléger les charges qui pèsent sur les éleveurs en général et particulièrement sur les commerçants de bétail. Pendant la période de la révolution, l'impôt sur le bétail a été supprimé et à la suite de la dévaluation du franc CFA intervenu en 1994, les conditions d'exportations du bétail ont été allégées. Le pays a également souscrit à des conventions régionales qui ont conduit à la suppression de certaines taxes sur certains produits.

5.2.1 Les mesures internes

Les activités de commercialisation du bétail à l'intérieur et à l'extérieur du pays sont soumises à une réglementation qui tend à s'alléger depuis plusieurs années. Les plus importantes de ces mesures à connaître par les acteurs de la filière bétail viande sont :

- la contribution du secteur Elevage (CSE) ; elle a été instituée en 1996 suite à la relance des exportations du bétail survenue après la dévaluation du franc CFA . Le montant de cette contribution est de 3. 000 F CFA par bovin et 250 F CFA par petit ruminant. Comme elle est perçue par les services de la douane, elle est comprise comme une taxe de douane. 40% des fonds perçus sont reversés dans un fonds de développement de l'Elevage (FODEL). Depuis l'année 2000 suite aux mauvaises

pluviométries enregistrées, le FODEL a contribué à l'approvisionnement en SPAI dans les zones sinistrées, à la réalisation de plusieurs forages pastoraux, à l'organisation de la transhumance et au financement des projets de promoteurs privés.

- la taxe de visite sanitaire ; elle est de 150 F CFA par bovins et 15 F CFA par petit ruminant ; elle est une contribution des commerçants à la mise en œuvre des mesures de police zoo sanitaire ;
- les taxes locales (certificat d'origine, stationnement , etc.) ; elles sont perçues par les autorités locales (maires et préfets). Le niveau de ces taxes est variable d'une région à l'autre. Avec la décentralisation, une réflexion devra être menée pour harmoniser les prélèvements si non on risque d'aboutir à l'asphyxie d'une activité par excès de taxation (trop d'impôt tue l'impôt). Il existe d'autres mesures en relation plus ou moins directe avec la commercialisation du bétail. Ces mesures sont destinées à faciliter le mouvement du bétail des zones de production vers les zones de consommation. On peut citer :
 - le classement et la protection de 5 pistes commerciales ;
 - l'interdiction du transport mixte homme animaux ;
 - la création de sociétés de convoyage ;
 - l'existence d'organismes para publics facilitant les opérations d'exportation du bétail (la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat ; l'Office National du Commerce Extérieur ; le Conseil Burkinabé des Chargeurs).

En ce qui concerne les importations d'animaux vivants sur pied, le Burkina Faso n'est pas un pays de destination. L'introduction d'animaux concerne essentiellement le zébu Azawak, les races brésiliennes et la race Goudali. Les effectif d'animaux importés sont très limités. Cependant, ils sont soumis pour ceux qui ne viennent pas de l'espace UEMOA ou qui bénéficient d'une exonération à un prélèvement douanier.

Pour toute personne voulant exercer la profession de commerçant de bétail, il lui faut la déclaration existence, être enregistré au niveaux des registres du commerce et disposer des documents vis à vis des impôts (patente et autre).

5.2.2. Les mesures à caractère international

Le Burkina Faso fait partie d'organismes internationaux dont la communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Monétaire et Economique Ouest – Africaine (UEMOA). Ces organismes d'intégration économique ont pris des mesures pour faciliter le commerce entre les pays membres.

Au niveau de l'UEMOA, on pourra retenir les mesures suivantes :

- Acte additionnel n° 04/96 instituant un régime tarifaire préférentiel transitoire des échanges au sein de l'UEMOA et son mode de financement. Cet acte couvre la libéralisation des échanges au sein de l'UEMOA, les règles d'origine de l'UEMOA et le régime douanier applicable aux produits du cru, aux produits de l'artisanat traditionnel, aux produits industriels originaires agréés, aux produits industriels non agréés. Sont considérés comme produits du cru les produits du règne animal, minéral et végétal n'ayant subi aucune transformation à caractère industriel ;
- Directive n° 02/98/CM/UEMOA portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En son article 4, cette directive précise que le secteur agricole (production végétale, production animale, production sylvicole) est exclu du champ d'application de la TVA en attendant la mise en place d'une politique agricole commune de l'Union. Une possibilité est cependant admise pour la soumission du secteur à la TVA sous certaines conditions qui sont à définir ;
- Protocole additionnel n° III/2001, instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA. Le présent protocole fixe les règles d'origine applicables dans les échanges commerciaux entre les Etats membres de l'Union aussi que les procédures de délivrance et de contrôle des certificats d'origine. Les animaux nés et élevés dans les Etats membres, les produits provenant d'animaux vivants qui fond l'objet d'un élevage et les sous – produits animaux sont considérés comme des produits entièrement obtenus dans les Etats de l'UEMOA. L'article 11 de ce protocole précise que l'origine communautaire d'un produit est obligatoirement attestée par un certificat d'origine. Toute fois, les produits de l'agriculture, de l'élevage ainsi que les articles faits à la main sont dispensés de la production du certificat d'origine. En cas de nécessité le certificat d'origine est délivré par l'autorité compétente et visé par le service des douanes de l'Etat membre où le produit a été entièrement obtenu.
- Au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ce qu'il faut retenir c'est que les textes d'harmonisation des échanges ne sont pas encore au point. Cependant le principe de la libre circulation des personnes et des biens est adopté. Sa mise en œuvre rencontre des difficultés nées du comportement de certains agents d'exécution.

VI- RECOMMANDATIONS POUR UNE AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MARCHES A BETAIL SECURISES ET UN MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ELEVEURS

Les propositions qui sont faites ici découlent de l'analyse du dysfonctionnement des marchés à bétail, mais prend en compte également celles des producteurs, des commerçants et des courtiers rencontrés sur leur lieu de travail. Ces propositions qui sont simples peuvent intéresser l'ensemble des marchés à bétail de la régions (sécurisés ou non) car ce sont pratiquement les mêmes acteurs qui les fréquentent et il s'agit également d'un réseau de marchés dont les plus petits approvisionnement les plus importants. De plus le Sahel constitue une entité socio économique plus ou moins homogène, donc les mesures à prendre doivent être identiques. Avec la décentralisation, qui voit les chef lieux de département se transformer en commune rurale avec pour devoir d'apporter une partie de leur budget, le contrôle de marchés à bétail constituera un enjeu de taille. Il faut donc des organes de gestion dynamiques, représentatives pour transformer les marchés à bétail en outils de développement de l'élevage, de promotion des productions animales et qui contribuent au développement des communes rurales.

6. 1. Les organes de gestion

Les marchés à bétail sécurisés constituent des unités socioéconomiques très importantes au Sahel. Quand ces unités fonctionnent à plein rendement, l'économie de la région se porte mieux et toutes les crises (climatiques, sécuritaires, politiques) se ressentent à ce niveau également. Les transactions au niveau du plus petit de ces unités à savoir celui de Seytenga sont évaluées à plus de quatre cent millions (400.000.000) de francs CFA en 2003 malgré la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. Au niveau de Djibo, elles peuvent être évaluées à plus de six milliards (6. 000.000.000) de francs CFA. Des structures informelles ne peuvent gérer des unités de cette taille. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place tous les organes nécessaires pour la gestion d'une unité moderne à savoir une assemblée générale, un conseil d'administration et un comité de gestion.

6.1.1 L'Assemblée Générale

Elle sera l'instance suprême de gestion du marché à bétail. Sa composition sera fonction de l'envergure du marché à bétail. Si l'unité a une envergure provinciale ou supérieure, l'assemblée générale sera composée des unions départementales des éleveurs(filière bétail viande), des associations de commerçants de bétail, des associations de courtiers et de toute

autre organisation à caractère faîtière et agissant dans la filière bétail viande, de l'autorité administrative locale et du service technique provincial chargé de l'élevage. Si le marché à bétail a une envergure départementale, l'assemblée générale sera composée des groupements d'éleveurs de base (filière bétail viande), des associations de commerçants de bétail, des associations de courtiers, de l'autorité administrative locale, du service technique départemental chargé de l'élevage, de l'association des transporteurs et de toute autre organisation considérée comme acteur de la filière bétail viande. Les missions, les attributions et le fonctionnement de l'assemblée générale seront définies ultérieurement au cours d'une autre étude. Toutes les organisations identifiées comme membres potentiels de cette instance devront être légalement reconnues.

6.1.2. le Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration sont désignés parmi les membres participant à l'assemblée générale. Le choix devra être fait en tenant compte de la représentation de toutes les catégories socioprofessionnelles intervenant dans le marché à bétail. Le conseil d'administration aura un rôle de contrôle, d'appui- conseil, de suivi et de supervision des activités de la structure d'exécution. Compte tenu de son rôle de contrôle, il pourrait prendre en compte les structures étatiques qui exécuteraient leurs missions régaliennes. Le conseil d'administration occupera une place très importante dans le fonctionnement des marchés et le succès de ses missions conditionnera leur développement.

6.1.3 La structure d'exécution ou comité de gestion

La structure d'exécution doit être composée uniquement des acteurs du marché, c'est- à- dire les producteurs, les courtiers, les commerçants, les transporteurs et les bouchers. Elle est chargée de la gestion quotidienne des activités du marché à bétail. Elle doit à cet effet élaborer un programme annuel d'activités et un budget qu'elle soumet au conseil d'administration qui l'approuve avant son adoption par l'assemblée générale.

Les appellations Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité de gestion ne devront pas constituer une contrainte particulière. Seul le contenu est déterminant pour obtenir une meilleure gestion des marchés à bétail. De plus la mise en place de ces instances devra suivre une démarche qui fédère toutes les sensibilités ou requiert au moins l'adhésion de la majorité.

6.2. L'appropriation des marchés à bétail

Lorsqu'une infrastructure appartient à tout le monde, c'est qu'elle n'appartient à personne. Tout ce qui n'appartient à personne a un avenir tragique. C'est ce qui est constaté actuellement sur le terrain avec le marché de Djibo qui est ensablé et dont une partie des barrières est abîmée. Il est donc évident que la tutelle des marchés doit être clairement définie. Cette attribution de propriété ou de titre de jouissance doit être faite par le bailleur qui a contribué à la réalisation de l'infrastructure et cela devra être matérialisé par un acte écrit qui devra avoir une valeur juridique. Il faudra prendre en compte en ce moment l'avis de la direction du commerce intérieur, la direction des impôts chargée du patrimoine immobilier de l'Etat, du Ministère des Ressources Animales qui assure la tutelle technique de ces unités socioéconomiques.

6.3. Les prélèvements effectués

Trop d'impôt tue l'impôt. Cette réflexion menée par quelques personnalités trouve son explication au niveau des marchés à bétail. En effet en plus des prélèvements effectués par les collectivités locales et les comités de gestion, il y a ceux effectués par les courtiers. Toutes ces taxes sont payés en général par le producteur. Que lui reste-t-il comme marge bénéficiaire ? S'il est vrai que les réalisations des infrastructures ont coûté cher et qu'il faudrait les entretenir et les rentabiliser, cela ne devrait pas se faire au détriment du producteur. C'est pourquoi la proposition de la taxe unique semble être la meilleure et la mieux acceptée. Son niveau sera décidé par les instances de gestion du marché en concertation avec les autres bénéficiaires et une clé de répartition sera établie.

6.4. Les activités des structures d'exécution

Ils n'est pas question pour nous de définir ici toutes les activités qui devraient être menées par la structure d'exécution chargée de la gestion quotidienne du marché à bétail. Il s'agit d'insister sur la nécessité de l'existence d'un programme d'activités. En ce moment, seule la perception des taxes constitue l'activité des comités de gestion. Les éléments suivants peuvent servir à l'élaboration de ce programme : la formation de tous les acteurs(producteurs, courtiers, commerçants), l'entretien des infrastructures, la contribution à la sécurité alimentaire du bétail, la contribution à l'ouverture de pistes commerciales permettant d'accéder aux marchés à bétail, la recherche de débouchés (contacts avec des acheteurs, marketing des produits sahéliens), etc.

L'absence de programme d'activités est la conséquence de l'absence de vision prospective pour les marchés à bétail et peut se traduire à moyen terme par la sclérose de ces unités socioéconomiques.

6.5. La prise en charge des membres des instances de gestion

Les activités menées par les membres siégeant au niveau des instances de gestion des marchés à bétail contribuent à une amélioration de la productivités de ces unités et à la promotion des productions animales. Il n'est pas nécessaire de faire la démonstration. Si ces membres ne peuvent pas être des salariés, il faut cependant mener une réflexion sur leur prise en charge en vue de les motiver. Plusieurs formes de motivation existent, mais celle qui apparaît le plus à même de mobiliser les membres sans mettre en péril les finances des unités est la fixation des tarifs de prise en charge journalière lors des rencontres. La durée de chaque rencontre et le nombre de rencontres seront déterminés par l'instance suprême sur proposition de la structure d'exécution.

6.6. L'amélioration du système d'information sur les marchés à bétail

L'insuffisance d'information porte préjudice à beaucoup aux producteurs et aux commerçants de bétail. Elle peut être également une source de mauvaise fréquentation d'un marché à bétail. C'est pourquoi là où il n'existe pas de SIM bétail, il faut le mettre et où il existe , il faut l'améliorer. Du fait que la fréquence de la plupart des marchés à bétail sahéliens est hebdomadaire, il est beaucoup plus facile de traiter les données collectées et de les mettre à la disposition des consommateurs. Ces informations seront affichées à l'entrée des marchés à bétail (particulièrement en langue de la région) et diffusées à travers les radios locales qui sont très écoutées par les producteurs. Concernant certains marchés où les avancées technologiques le permettent, il sera nécessaire d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (téléphone, fax, e-mail, etc.). Ces interventions nécessitent la contribution des comités de gestion dans le recrutement des enquêteurs et du technicien chargé du traitement de l'information, de leur formation, de l'équipement en matériel informatique et la prise ne charge des frais de communication. Ils pourront être appuyés au départ par un partenaire au développement.

6.7. La diffusion des textes

Le Burkina Faso en vue d'améliorer la commercialisation du bétail a élaboré des textes législatifs et réglementaires. Le pays appartient également à des organisations internationales

(UEMOA, CEDEAO, CILSS, Conseil de l'Entente) qui dans le cadre de l'intégration régionale ont élaboré des textes sur la commercialisation et les mouvements du bétail. Cependant ces textes ne sont pas bien respectés à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Il faut donc mener un plaidoyer au niveau des autorités pour une application effective de ces textes et accords commerciaux. Mais avant d'engager les actions de plaidoyer, il est nécessaire que les différents acteurs s'approprient le contenu de ces textes. Des séminaires d'information pourraient être organisés en faveur des commerçants et exportateurs de bétail.

VII- CONCLUSION

La commercialisation du bétail en tant qu'activité de valorisation des produits animaux joue un rôle très important dans l'économie de la région du Sahel et les marchés à bétail en tant que lieu où se retrouvent la plupart des acteurs impliqués dans cette activité y contribuent fortement. Pour améliorer cette contribution et renforcer le rôle des marchés à bétail dans la promotion des productions animales en vue d'une dynamisation plus globale du secteur de l'élevage, il faut une véritable implication des tous les acteurs et principalement des éleveurs, des marchands de bétail et des courtiers. Pour ces derniers une attention particulière doit être accordée au travail qu'ils font en vue de les former au métier de courtage. L'amélioration de leurs connaissances, de leurs conditions de travail en plus de la sécurité qu'ils sont sensés apporter, au cours des transactions peut amener une nouvelle dynamique dans les marchés à bétail.

Les prélèvements effectués au niveau des marchés à bétail par les autorités locales contribuent fortement à l'équilibre des budgets des collectivités. C'est pourquoi toute tentative d'aménagement rencontre une résistance de la part de ces autorités. Il est cependant obligatoire d'arriver à une situation satisfaisante pour tout le monde car les risques sont grands de voir ces marchés se vider au profit des petits marchés ou les prélèvements peuvent être évités plus facilement. Les disparités qui existent entre les différentes localités nécessitent également que des mesures soient prises pour arriver à une harmonisation au niveau régional. Ces taxes, si elles ne sont pas maîtrisées vont renchérir le coût du bétail burkinabé et le rendre moins compétitif sur les marchés des pays côtiers d'abord par rapport au bétail des autres pays sahéliens et ensuite par rapport aux viandes extra-africaines.

Les marchands de bétail Burkinabé continuent de souffrir malgré l'existence de dispositions réglementaires qui devraient faciliter leur travail tant au niveau national qu'international. Cette situation est due à la méconnaissance des textes qui ont rapidement évolué depuis la

dévaluation du franc CFA et la création de l'UEMOA. Il y a donc une nécessité absolue de diffuser ces textes et particulièrement ceux de l'Union.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 **Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, 1996** ; Bulletin officiel Edition spéciale.
2. **Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, 1998** ; Bulletin officiel n° 12.
3. **Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, 2001** ; Bulletin Officiel n° 24 .
4. **Ministère des Ressources Animales 2001** ; Rapport statistique annuel 2002.
5. **SIDIBE S, 1999** ; Mesures réglementaires régissant le commerce du bétail dans la sous région Ouest Africaine ; CLUSA –Mali
6. **TRAORE O et JÖRN J, 1996** ; Amélioration des circuits de commercialisation du bétail au Sahel Burkinabé.
- 7 **TAHITA P, ZOUNGRANA J.B , 1996** ; Etude portant création d'une structure autonome de gestion du marché à bétail de Djibo.
8. **Programme Pastoral Régional de l'Afrique de l'Ouest/ CRUS, 2003** ; Rapport d'analyse des relevés de prix sur huit marchés des quatre provinces du Sahel Burkinabé.
9. **TYC Jean, 1992** ; Diagnostic et recommandation en matière d'exploitation et de commercialisation du bétail et de la viande dans les provinces du Séno et de l'Oudalan.
- 10 **Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines, 1991** ; Symposium national sur les problèmes de commercialisation du bétail et de la viande burkinabé à l'étranger.
11. **Ministère de l'Agriculture, 1998** ; Document d'orientation stratégique pour une croissance durable des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage .
12. **Ministère de l'Agriculture, 1998** ; Document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso.
- 13 **Ministère des Ressources Animales, 2000** ; Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage.

ANNEXES

ANNEXE 1 :Termes de référence de l'étude

I CONTEXTE

Au Burkina Faso, l'élevage constitue la deuxième source de recettes d'exportation et contribue pour 12% au produit intérieur brut (PIB). Plus de 80% de la population pratique l'élevage à titre d'activité principale ou secondaire. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté le secteur de l'élevage a été identifié comme secteur stratégique pouvant permettre aux couches défavorisées, notamment aux femmes et aux jeunes d'accéder à un revenu monétaire et de réduire leur pauvreté et leur dépendance vis à vis des hommes.

Au Sahel Burkinabé, zone par excellence d'élevage, le secteur occupe une place économique importante, mais joue également un rôle social important dans la vie de la population en majorité pasteur.

Selon les résultats provisoire de la deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC II) réalisée en juin 2003 , la région du Sahel compterait 1 502 534 bovins , 940 126 ovins, 1 682 756 caprins. En fait le Sahel compterait 20,6%, 14% , 17% et 13% respectivement des effectifs de bovins d'ovins, de caprins et d'équins du pays. Ce potentiel qui devrait permettre aux pasteurs de la région de vivre dans de meilleures conditions se révèle insuffisant. La non maîtrise de circuits de commercialisation du bétail, la concurrence déloyale et la détérioration des termes de l'échange ont conduit à une paupérisation d'une importante partie des pasteurs. Le CRUS en collaboration avec certains partenaires

(OXFAM, NOVIB), a initié au cours des années 90 en Afrique et en Europe des actions qui ont permis de prendre en compte le point de vue des pasteurs du Sahel dans un commerce plus ou moins équitable. Malgré les succès enregistrés à l'extérieur, les éleveurs rencontrent des difficultés dans la commercialisation de leurs animaux. Le contrôle des marchés à bétail particulièrement les marchés sécurisés échappent totalement aux vrais acteurs, faisant perdre ainsi à ces derniers une partie importante de leurs revenus. C'est pourquoi, la mise en œuvre de la phase opérationnelle 2003-2006 du Programme pastoral Régional prévoit une amélioration des revenus des producteurs par une facilitation de l'accès aux services de base et particulièrement aux marchés à bétail.

II OBJECTIF

II- 1 Objectif global

De façon générale l'étude a pour but de donner des informations sur l'état actuel du fonctionnement des marchés à bétail sécurisés de la région du Sahel et de proposer des mesures pour une meilleure implication des vrais acteurs dans l'animation de ces outils économiques.

II -2 Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, les aspects suivants devront être abordés :

- faire une analyse du statut des marchés sécurisés ;
- faire une analyse approfondie du fonctionnement actuel des marchés sécurisés ;
- faire des propositions pour une meilleure implication des producteurs dans la gestion des marchés sécurisés ;
- recenser les textes réglementaires et législatifs existants relatifs aux marchés à bétail (commercialisation)

III- RESULTATS ATTENDUS

- * le statut des marchés à bétail sécurisés est connu ;
- le fonctionnement des marchés à bétail sécurisés est mieux connu ;
- des propositions sont faites pour une meilleure prise en compte des organisation de producteurs dans la gestion des marchés sécurisés ;
- les textes législatifs et réglementaires relatifs aux marchés à bétail (commercialisation du bétail) sont disponibles.

VI- METHODOLOGIE

L'approche méthodologique est laissée à l'initiative de la Direction Régionale des Ressources Animales du Sahel à qui le CRUS a confié le travail.

V- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de 15 jours (février 2004).

ANNEXE 2 : Liste de tableaux

Tableau n°1 : Offres et Ventes d'animaux sur le Marché de Djibo

Tableau n°2 : Recettes collectées sur le marché de Djibo

Tableau n°3 : Effectifs d'animaux présentés sur le marché de Gorom-Gorom

Tableau n°4 : Recettes collectées sur le marché de Gorom-Gorom

Tableau n°5 : Répartition de la taxe au niveau du marché de Mansila

Tableau n°6 : Offres et Ventes d'animaux sur le Marché de Mansila

Tableau n°7 : Recettes collectées sur le marché de Mansila

ANNEXE 3 : Guide d'entretien

I-IDENTIFICATION DU MARCHE A BETAIL

1. Date de création
2. Qui est la bailleur de fonds principal ?
3. Connaissez vous le coût du marché ?
4. Quelle est la superficie des marché ?
5. Qui est à l'initiative de la création du marché ?
6. Quelle a été la démarche suivie pour obtenir l'accord du bailleur ?

II- INSTANCES DE GESTION DU MARCHE A BETAIL

1. A qui appartient le marché à bétail ? Existe t-il un acte d'attribution ?
2. Quelles structures gèrent le marché à bétail ?
3. Quelle est leur composition ? et pourquoi ?
4. Quelles sont les attributions des structures de gestion du marché ?

III - FONCTIONNEMENT DU MARCHE A BETAIL

1. Quelle est le rythme du marché à bétail ?
2. La fréquentation du marché est-elle bonne ? sinon pourquoi ? et que faut-il faire ?
3. Quelle est l'origine des acteurs qui interviennent dans le marché ?
4. Quelle est la zone d'influence du marché ?
5. Quelles sont les activités des structures de gestion ?
6. Comment sont financées les activités de la structures de gestion ?
7. La gestion est -elle bonne ?
8. Quelles sont les relations entre la structure de gestion et l'administration (Haut – commissaire , Préfet, Service de l'Elevage, Douane)
9. Existe –t-il des conflits dans le marché ? comment sont –ils réglé ?
10. Connaissez - vous les textes qui réglementent la commercialisation du bétail au Burkina Faso et dans les pays voisins ? sinon pourquoi ?
11. Quelles sont les difficultés rencontrées au niveau du marché ?

IV- PERSPECTIVES

1. Quel est l'avenir de votre marché à bétail ?

2. Selon vous, quelle structure faut-il mettre en place pour assurer un meilleur fonctionnement du marché à bétail ?
3. Quelles mesures faut il prendre pour améliorer l'implication des producteurs dans la gestion du marché ?
4. Est-ce que l'implication des éleveurs dans la gestion des marchés va améliorer leur revenu ?
5. Quel rôle l'administration devra-t-elle jouer au niveau du marché à bétail ?